

Département de la Savoie

Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE

**MAIRIE DE CEVINS**

**☎ 04.79.38.20.28**

**Fax 04.79.38.26.59**



# AVIS



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 08 Novembre 2013 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 14

Présents : 13

Votants : 14

### Absents :

Aucun.

### Excusés :

M. Samuel DELTOUR donnant pouvoir de vote à M. Sébastien PIVIER.

### Secrétaire de séance :

Mme Nadège PAILLARDIN.

**Compte rendu rédigé par M. Karim AMELLAL et approuvé par M. Bernard PIVIER et Mme Nadège PAILLARDIN.**

En début de séance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente, et désigne à l'unanimité Mme Nadège PAILLARDIN en tant que secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour, sur proposition du Maire, une demande de subvention de l'Ecole pour une classe de découverte.

### TRAVAUX SUR LA COMMUNE :

#### - Bâtiment de la Fruitière :

##### *a) Réception des travaux*

Les travaux ont été réceptionnés le Vendredi 25 Octobre 2013 à 17h30, en présence des entreprises intervenues, c'est-à-dire FORT, GTE, LEGER, ainsi que les élus intéressés.

Quelques réserves mineures ont été émises :

- l'absence de trois butées de porte (WC, SDB et entrée),
- une poignée mal fixée,
- un trou à reboucher,
- et, l'absence des portes de l'armoire du coffret électrique.

L'entreprise Fort a régularisé le lendemain, et l'entreprise GTE fera de même quand le CONSUEL aura envoyé l'attestation de conformité.

Les employés communaux se chargeront de remettre en place les tuiles défectueuses de la toiture, et la trappe de service pour accéder aux combles sera condamnée.

#### *b) Bail de location*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail de location avec Mme Valérie POINTET, une fois que le CONSUEL aura délivré son attestation, à treize votes pour et un vote contre (F. KALIAKLOUDAS).

A noter que le Maire assume la responsabilité d'avoir répondu favorablement à la demande de Mme Valérie POINTET d'emménager dans le logement le lendemain de la réception des travaux.

**Bernard PIVIER** se charge de mettre en annonce le logement du bas. Le diagnostic immobilier sera assuré par l'entreprise JURIS pour le montant de 257.00 Euros TTC.

#### - Demande de subventions au titre du FDEC 2014 :

Le Maire expose les dossiers de travaux suivants pour lesquels une demande subvention au Conseil Général est possible au titre du Fond Départemental des Communes (FDEC) 2014 :

##### *a) Mur du cimetière (face Sud) :*

Il s'agit de travaux, qui visent à traiter les problèmes d'humidité de ce mur, avec la pose de couvertines ; et compléter les travaux entrepris pendant l'été 2013 sur les faces Nord et Ouest, en crépissage et peinture.

L'offre la mieux-disante pour ces travaux est de 14 245.56 Euros TTC, formulée par l'entreprise CF Concept, qui est l'entreprise qui avait travaillé cet été sur les deux autres murs.

Suite à la remarque de **Denis FORNEROT**, une régularisation administrative d'autorisation de travaux sera faite, et envoyé aux services instructeurs (TDL et ABF), pour les travaux exécutés lors de l'été 2013.

##### *b) Façade et toiture de l'église :*

Il s'agit de travaux qui visent à restaurer la façade avant de l'Eglise : piquage et soufflage de l'enduit existant, dégarnissage des joints de pierre et encadrements, projection d'enduit à la chaux teintée, projection d'une couche teintée avec finition frotté fin, pour les joints de pierre reprise avec un mastic époxy pour éviter les infiltrations et une détérioration trop rapide des

joints, pour la corniche supérieure disquage, remplacement et peinture, pour les têtes et pieds de colonne, peinture.

Ces travaux correspondent à l'offre la mieux disante formulée par l'entreprise CF Concept, qui s'élève à 38 282.76 Euros TTC (32 009 Euros HT).

Pour les travaux de restauration de la toiture de l'Eglise, une rencontre entre les élus et l'architecte Mme Léoni (cabinet Dar J'Hil) est organisée le vendredi 22 novembre 2013 à 16h30.

*c) Isolation du bâtiment de l'école :*

Il s'agit de travaux d'isolation des combles. L'offre la mieux disante a été formulée par l'entreprise SARL M.E.P.I., localisée à Frontenex, et s'élève à 7 528.82 Eur. TTC.

*d) Voirie gravillonnage route jusqu'à Bénétan, plus réfection d'une pièce en enrobé au-dessus du « Villard » :*

L'offre d'Eiffage TP s'élève à 19 968.42 Euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès du Conseil Général de ces quatre dossiers, au titre du FDEC 2014.

Le Conseil Municipal est informé de l'avis favorable de la demande de subvention auprès du Conseil Général au titre du Fonds Risques et Erosions Exceptionnels pour les travaux de la route du Charvet, pour un montant de 11 568 Euros (soit 25 % du total).

- Bâtiment de l'école et de la mairie : travaux d'isolation sous la toiture :

Les élus de la commission travaux – urbanisme – voirie ont défini ce dossier comme prioritaire, et sollicitent le Conseil Municipal pour procéder aux travaux d'isolation avant cet hiver.

La superficie totale est de 303 m<sup>2</sup> (205 m<sup>2</sup> au-dessus de l'école + 98 m<sup>2</sup> au-dessus de la mairie et de l'appartement communal). La jonction des deux parties du bâtiment se matérialise par une charpente croisée apparente, et une cage d'escalier accessible par l'école.

Le bâtiment perd de la chaleur par le toit. En période hivernale, des courants d'air froids se font sentir à l'intérieur des classes ; et les consommations d'énergies peuvent être améliorées (chauffage actuel : chaudière bois à plaquettes).

Les combles des deux parties étaient précédemment utilisés pour stocker du mobilier ancien de l'école, et des effets personnels divers vétustes (articles de presse, boîtes de rangement, etc.). Les employés communaux se sont chargés de nettoyer les combles.

La solution technique retenue pour ces travaux, c'est de projeter de la ouate de cellulose d'épaisseur 300mm au sol. Du côté de l'Ecole, il a été décidé d'appliquer la projection par-

dessus la couche de laine de verre existante ; puis du côté de l'appartement communal et de la Mairie, d'appliquer la projection à même le sol, puisqu'il n'y a aucune couche d'isolant.

Selon les trois estimations reçues, l'offre la mieux-disante s'élève à 7 528.82 Eur. T.T.C. (6 295.00 Eur. H.T.), et a été formulée par l'entreprise SARL M.E.P.I, localisée à Frontenex (73).

Après avoir pris connaissance de ces informations, le Conseil Municipal approuve l'exécution de ces travaux avant l'hiver, à 12 votes pour et 2 votes d'abstention (D. FORNEROT, B. PIVIER), et retient l'offre de l'entreprise SARL M.E.P.I. pour un montant de 7 528.82 Eur. T.T.C. (6 295.00 Eur. H.T.).

#### - Travaux projetés relatifs à la réfection des murs du Vignoble :

Le Jeudi 14 Novembre à 14h, une visite *in situ* est organisée avec M. Brice Omont, les membres du Groupement Foncier Viticole et les élus du Conseil Municipal qui souhaitent se joindre à ce projet.

Cette visite aura pour objectif de cibler les murs détériorés, pour planifier les travaux de réfection en 2014, puisque la subvention du Conseil Général nous a été accordée (12 527 Eur. sur 25 054.00 Eur. H.T. soit 50%).

La première tranche des travaux, pour le mur le plus urgent, débutera à partir de la semaine 48 (25-30/11), par l'entreprise Sébastien PIVIER.

**Bernard PIVIER** informe le Conseil Municipal que les étudiants du BTSA Aménagements Paysagers de Saint Ismier (38) ont exprimé un vif intérêt pour le vignoble de Cevins, de par son unicité, et souhaite visiter le site le 4/12.

#### - Travaux salle des fêtes : régularisation comptable :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la renonciation des pénalités de retard des entreprises pour lesquelles des réserves avaient été émises (entreprise ANB).

#### - Autres :

a) Les travaux à La Poste pour l'installation d'une caméra de vidéo-surveillance sont terminés. L'employée communale remercie le Conseil Municipal d'avoir fait installer ce dispositif qui améliore sa sécurité. La facture totale a été envoyée à La Poste, soit 1 259.75 Euros TTC.

b) Le Conseil Municipal est informé du montant de l'intervention du 15/10/2013 sur la fuite du local dans le sous-sol de la salle des fêtes. Celui-ci est de 215.28 Euros TTC (soit 180 Euros HT), les travaux ont été réalisés par l'entreprise COFELY INEO.

## **ECOLE :**

### **- Acquisition de mobilier divers :**

Suite à une demande des trois enseignants, la commission vie associative – école – culture, jeunesse et sports s'est penchée sur l'acquisition de mobilier divers (chaises, tables, bureau, bacs de rangement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la commande auprès de CAMIF Collectivités pour un montant total de 2 873.84 Euros TTC.

### **- Demande de subvention :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la demande de subvention de 2 000 Euros pour la classe de découverte de Mars 2014 à Saint François Longchamp, et de prévoir cette somme au budget primitif général 2014.

### **- Nomination du Délégué Départemental de l'Education Nationale (DDEN) :**

Le Conseil Municipal est informé que M. Paul BOUVIER a été reconduit dans ses missions de Délégué départemental de l'Education Nationale (DDEN), pour quatre ans. Il est donc membre de droit du Conseil d'Ecole, et est également habilité à visiter les locaux scolaires et participer à la vie de l'école.

### **- Autres :**

Le Conseil est informé que le Directeur de l'école participera à la commémoration du 11 novembre, accompagné d'élèves qui liront différents textes-témoignages. Le Conseil Municipal salue cette participation, et remercie le Directeur de l'école et ses élèves.

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES VERNAYS :**

Le Conseil Municipal est informé du projet de révision du schéma général d'assainissement (phase 2). Les élus qui le souhaitent pourront consulter sur demande l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

### **- Fonds de concours transports Co.RAL :**

Le réseau de transports publics des personnes, incluant les transports scolaires, à l'échelle du territoire intercommunal, est géré par la Co.RAL et a été mis en place à partir du 1<sup>er</sup> septembre. Notre commune est desservie par la ligne D. Chaque commune contribue en fonction de son potentiel financier global.

Lors de sa séance du 26 septembre 2013, le conseil communautaire Co.RAL a approuvé le versement d'un fonds de concours à la Régie des Transports de la Co.RAL par l'ensemble des 13 communes concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le versement de ce fonds de concours, qui s'élève pour la commune de Cevins à 6 125 Euros par an (2 042 Euros pour 2013).

Suite à la question de **Denis FORNEROT**, une demande sera appuyée auprès du service transports de la Co.RAL pour que les scolaires puissent prendre le car de la Ligne D avec leur carte, sans avoir à acheter un titre de transport.

- Enquête publique pour la Déclaration d'Intérêt Général de la mise en place du programme pluriannuel d'entretien de la végétation rivulaire et entretien de l'Arly et l'Isère sur la Co.RAL :

Le Maire lit au Conseil Municipal la présentation du dossier d'enquête publique. Celle-ci se déroulera du Mardi 19 Novembre au Vendredi 20 Décembre 2013. L'avis a été affiché, et publié sur le site Internet de la commune. Un registre est mis à disposition des administrés qui souhaiteraient formuler leurs remarques.

Une opération de défrichage a été réalisée sur notre commune par l'entreprise ALPES PAYSAGES (missionnée par la Co.RAL) le 23 Octobre 2013 sur la partie aval de la Gruvaz, entre le pont de Luy de Four et l'Isère.

- Mise à disposition de la salle C3I (bâtiment de la salle des fêtes) pour le Groupement Foncier Viticole et les autres associations communales.

Suite à une demande du Groupement Foncier Viticole, le Conseil Municipal débat la mise à disposition gracieuse de la salle C3I pour l'ensemble des associations communales.

**Annie COMBAZ** précise que cette salle n'est pas accessible aux Personnes à Mobilités Réduites (PMR), et que le nombre maximal de personnes que ce local peut contenir devra être respecté. Si nécessaire, les élus rappellent qu'il est possible d'utiliser la petite salle de réunion de la salle des fêtes.

**Jean-Pierre PIVIER** propose qu'un registre pour les réservations soit mis en place, éventuellement avec le support du site Internet communal.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la mise à disposition gracieuse de la salle C3I pour l'ensemble des associations communales, à condition que la rotation et l'utilisation du local demeurent équitables.

- Demande de financement du Centre Nautique du Morel à Bellecombe.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité l'octroi d'une subvention au Club TANAMO du Centre Nautique du Morel de Bellecombe.

- Demande d'exonération dette (eau et cantine).

*a) exonération dette (eau et cantine) :*

Suite à un courrier en date du 24/10/2013 de la Trésorerie Principale d'Albertville, le Conseil Municipal refuse à 9 votes contre et 5 votes d'abstention (A. COMBAZ, M.-C. DORIDANT, D. FORNEROT, N. PAILLARDIN et B. PIVIER) l'exonération de la dette d'une administrée qui s'élève à 506.08 Euros, et qui comprend des factures d'eau et de cantine – garderie scolaire.

*b) Elève cantine :*

Le règlement intérieur de la cantine du service cantine – garderie scolaire stipule que « pour toute facture non réglée après le 2<sup>ème</sup> rappel, soit de la Trésorerie Principale d'Albertville, soit de la Commune de Cevins, l'enfant sera exclu du restaurant scolaire et ne bénéficiera plus du service cantine – garderie jusqu'au règlement complet des sommes restant dues ».

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal vote, à 10 votes pour et 4 votes d'abstention (K. AMELLAL, A. COMBAZ, J. MARQUES et B. PIVIER), le respect du règlement intérieur du service cantine – garderie scolaire.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour accorder un délai de tolérance d'une semaine à la famille concernée.

- Demande d'autorisation d'occupation de voirie.

Après lecture du courrier de M. HENRIQUES Mikaël, reçu le 22 octobre 2013, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la venue de ce camion pizza, sur le parking de la salle des fêtes, les mardis de 17h à 22h, aux mêmes conditions tarifaires que l'autre camion pizza.

- Autorisations d'urbanisme déposées.

Le Conseil Municipal est informé des autorisations d'urbanisme déposées en Mairie (permis de construire et déclarations préalables de travaux) depuis la dernière réunion de CM, des infractions d'urbanisme constatées, et du procès-verbal dressé par le Maire et transmis au Procureur de la République.

Le Conseil Municipal est informé du RDV programmé le 25/11 avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) en charge de la commune.

- Autres :

- Logement communal au-dessus de la Mairie :

Le Conseil Municipal reconduit à l'unanimité le montant de la participation aux frais de chauffage, pour le locataire de l'appartement communal situé au-dessus de la Mairie, à 90 euros par mois de Novembre 2013 à Mars 2014.

- L'entreprise AYLANCE est intervenue le 23/10 pour le nettoyage des vitres de la Mairie, l'Ecole, la cantine et la garderie scolaire pour un montant total de 251.16 Euros TTC.
- Le Conseil Municipal prend connaissance du problème mécanique de la tondeuse autoportée de marque KUBOTA (plateau de coupe défaillant), et d'un devis de GLAIRON-MONDET qui s'élève à 3 306.94 Euros TTC. Il est décidé que les possibilités de remplacement seront étudiées ultérieurement.
- Le Conseil Municipal est informé de la multiplication des stationnements sauvages sur la commune, ce qui entraîne un désordre et des difficultés de passage. Des PV de stationnement ont été commandés et pourront être dressés par le Garde Champêtre après avertissements.

- Les trois enseignants de l'Ecole seront en grève le 13/11/2013. Le service minimum d'accueil sera assuré par les employées communales travaillant à l'école et la cantine – garderie scolaire.

- Questions diverses orales :

**Nadège PAILLARDIN** déplore le laxisme de certaines personnes qui laissent divaguer leurs chiens librement sur la commune. Le Conseil Municipal est informé que le Garde Champêtre est attentif à cette situation, qu'il mène une campagne de prévention, et qu'il a déjà rédigé un rapport de constatation.

**Antoine LOMBARDO** évoque la mise en place de la clôture de la cour d'école du bas (précédemment démontée suite au bornage du lotissement du Colombier), et informe les élus qu'il faudrait faire chiffrer cette dépense étant donné que les anciens poteaux ne sont pas réutilisables. La commission travaux – urbanisme – voirie devra rapidement étudier ce dossier, bien que les élèves de l'école utilisent très peu cette cour pendant l'hiver.

Suite à la proposition de **Denis FORNEROT**, le Conseil Municipal décide à 12 votes pour et 2 votes d'abstention (K. AMELLAL et J. MARQUES) de recruter une personne à temps partiel pendant un mois, reconductible sur décision du Conseil Municipal, le plus rapidement possible par le biais du Centre de Gestion, pour aider la secrétaire de mairie à rattraper le retard accumulé pendant son arrêt maladie (niveau de qualification : catégorie B et niveau de rémunération correspondant); et autoriser le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Suite à une visite sur site, **Bernard PIVIER** signale la nécessité de procéder à des travaux de rénovation de Notre-Dame-des-Neiges. **Denis FORNEROT** se propose d'étudier avec le Maire la nature des travaux, le chiffrage et les subventions possibles.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question orale n'étant posée, la séance est levée à 22h50.

CEVINS le 13 Novembre 2013.

**Le Maire,**

Karim AMELLAL.